



Differends avec mon distributeur assez grave

Par **laura66**, le **30/01/2015** à **12:28**

Bonjour, rnrnJe vous fais part de ma situation. J'ai une association avec un volet commercial. rnJe fais la promotion d'un certain article en échange d'une commission de mon distributeur. rnOr, j'ai décidé de rompre mes liens commerciaux avec lui. Pour travailler avec le fabricant de cet article. rnrnMon ex distributeur a par dépit envoyer un mail aux adhérents de mon association pour me calomnier. De plus, il a mis cette lettre sur internet sans mon consentement. rnrnJ'aimerais connaître l'article de loi que mon distributeur a violé rnrnDe plus, mon ex distributeur a mis sur youtube un enregistrement privé que je lui avais envoyé. rnrnMême question, quel article de loi ? A-t-il violé rnrnEnfin, mon EX distributeur a contacté un journal pour lui faire part de nos différends. De plus, il a transmis des documents commerciaux à mon insu, publiés dans cet article. rnrnToujours, la même question, quel loi a-t-il violé ? rnQuant au journal, a-t-il violé aussi des lois, en se rendant complice de mon ex distributeur. Si oui laquelle ? rnrnPour l'instant, je veux régler ses problèmes à l'amiable rnrnJ'attends vos réponses avec impatience